

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 30 avril 2026 à 18h00 à la Mairie

Membres du Conseil Municipal présents :

Michel CAPPÉ, Jean Luc OURIET, Nadine CONTANT, Valérie BELOTTI, Jean-Michel BELOTTI, Jean-Louis JEANSON, Frédéric RZEPKA, JACQUOT Caroline, VAGNER Coralie et CHARPENTIER Lucie

Excusé-e-s : Pascal POTIER,

ORDRE DU JOUR :

➤ **DEMANDE DE DEROGATION AU PRINCIPE D'URBANISATION LIMITEE**

Une demande de certificat d'urbanisme a été déposée en mairie le 1^{er} septembre 2025 par la SARL DESCAMPS DUHAMEAU pour une division parcellaire dans le cadre de la création de 3 terrains à bâtir à usage d'habitation.

Le conseil municipal est favorable au projet de construction et décide de constituer un dossier de demande de dérogation au principe d'urbanisation limitée auprès du Préfet.

➤ **COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTES (CCID)**

Une liste de 24 personnes a été proposée, les services du directeur départemental ou régional des finances publiques éliront seulement 12 personnes.

➤ **RÉNOVATION SALLE DES FETES**

Un devis a été demandé à Point P par Vitry Synergic afin de renforcer l'estrade de la salle des fêtes, le montant du devis s'élève à 606,52 € TTC. Aussi, M. le Maire propose un traitement pour l'entretien de la toiture et dans un avenir proche une peinture pour un montant autour de 10 € TTC. Les membres du conseil acceptent à l'unanimité ces travaux.

DIVERS :

- **Cérémonie du 8 mai :**

Rassemblement aux Monuments aux Morts

Neuville à 11 h 15

Arzillières à 11 h 30

A l'issue de cette commémoration,
un vin d'honneur sera offert par la Municipalité à la salle de réunion.

- **Ramassage des encombrants :**

Les encombrants :

lave-linge, réfrigérateur, téléviseur, cuisinière, armoire, chaises, etc...

Ces déchets occasionnels, en raison de leur volume, ne peuvent pas être pris en compte par le ramassage traditionnel des ordures ménagères. Des collectes spéciales sont donc organisées régulièrement afin de vous débarrasser de vos encombrants et d'éviter ainsi la dégradation de l'environnement par les dépôts sauvages parfois difficile à faire disparaître.

Ce ramassage aura lieu le JEUDI 3 SEPTEMBRE 2026

Il sera effectué par les services de la Communauté de Communes Vitry Champagne et Der.

ATTENTION, les objets devront être déposés la veille au soir à l'endroit dédié au bac de collecte des ordures ménagères (devant votre domicile ou le cas échéant, sur l'aire de regroupement habituelle).

- **Fermeture du réseau cuivre :**

Orange nous informe de la fermeture du réseau cuivre sur la commune pour la fin de l'année, les personnes souhaitant garder leur téléphone fixe doivent passer par la fibre au plus vite.

Le Maire, Michel CAPPÉ